



Procès-verbal de la réunion du conseil municipal du mardi 4 juillet 2025

SEANCE DU 4 JUILLET 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le quatre juillet, à dix-neuf heures, le conseil municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Christian PRIMONT, maire, par suite de convocation en date du vingt-sept juin, dont un exemplaire a été affiché à la porte de la mairie.

Présents : Christian PRIMONT, Julien WOJCIESZAK, Agnès LEVANT, Franck LODER, Sylvie LANCRY, Philippe HEROGUELLE, Marie DECIMA, Annie POEYDOMENGE, Marie-Pascale CLEMENCEAU, Jean-Pierre SANSON, Bernard VANDYCKE, Laurent DEBLOCK, Françoise LOUVEAU, Francis MONBORGNE, Yvette DELIGNE, Régina GWIZDEK, Danielle BRAY, Philippe DEBAS, Evelyne NACHEL, Jean-Paul WILQUIN, Francis TILMANT, Pascale FONTAINE.

Absents excusés : Doriane HARDY, Jean-Marie VERWAERDE, Michèle DRION, Raymond MIKLIC et René HAUTECOEUR,

Pouvoirs :

- Doriane HARDY à Evelyne NACHEL,
- Jean-Marie VERWAERDE à Annie POEYDOMENGE,
- Michèle DRION à Yvette DELIGNE,
- Raymond MIKLIC à Régina GWIZDEK
- et René HAUTECOEUR à Philippe HEROGUELLE

Le quorum est atteint.

Yvette DELIGNE est désignée secrétaire de séance.

Ordre du jour :

Projets de délibérations :

Transition écologique :

- 1- Sollicitation d'une subvention auprès de la FDE 62

Administration :

- 2- Renouvellement des membres du bureau de l'Association Foncière de Remembrement (AFR) de Vimy/Avion – Désignation des membres propriétaires

Urbanisme :

- 3- Intégration complète des parcelles communales au projet d'aménagement rue Saint-Nazaire et validation de la cession globale à Habitat Hauts-de-France

Questions diverses.

Le maire - Merci, chers collègues, d'avoir été réactifs à cette convocation qui n'était pas prévue, on doit souvent faire face à des situations imprévues ou à des urgences. Il y a un sujet ce soir qui en fait partie.

Avant d'ouvrir la séance, je souhaiterais que l'on fasse une minute de silence pour M. Larivière, ancien maire de Vimy, décédé récemment. On se lève et on honore sa mémoire, merci.

Avant de démarrer cette séance de conseil municipal, je vous propose de nommer Yvette Deligne comme secrétaire de séance. S'il n'y a pas d'opposition, c'est adopté.

Je précise que cette séance sera enregistrée, comme d'habitude.

Pas de remarques

Cette séance est ouverte.

En ce qui concerne les procurations, je précise que :

- Doriane Hardy donne procuration à Evelyne Nachel,
- Jean-Marie Verwaerde donne procuration à Annie Poeydomenge,
- Michèle Drion donne procuration à Yvette Deligne,
- Raymond Miklic donne procuration à Régina Gwizdek,
- et René Hautecoeur à Philippe Heroguelle,

Le quorum est atteint.

Sur l'ordre du jour, le point de délibération n° 1

1- Sollicitation d'une subvention auprès de la FDE 62

Cette démarche s'inscrit dans le cadre de la transition énergétique pour une optimisation des systèmes (TEPOS), récemment initiée. Ces investissements nécessitent une planification et des financements répartis sur la durée du marché, et requièrent des recherches de financement auprès de différents partenaires. En améliorant l'efficacité des systèmes de chauffage et des bâtiments, ces actions viennent compléter les initiatives d'isolation thermique et de production d'énergie renouvelable. Cependant, ces solutions techniques ne dispensent pas de l'intérêt des mesures de sobriété, qui interrogent l'organisation et les besoins des usagers pour réduire les consommations énergétiques au juste nécessaire.

Dans le cadre du marché technique avec intéressement, la ville de Vimy a délégué, depuis 2023, la gestion de ses systèmes de chauffage au prestataire Engie Solutions, qui assure la maintenance, le suivi et le renouvellement des chaudières vieillissantes et énergivores. Le marché en question comprend l'approvisionnement (P1), le suivi et la maintenance des installations (P2), ainsi que le renouvellement des équipements.

Conformément à l'article L.2121-29 du Code général des collectivités territoriales, le conseil municipal est compétent pour se prononcer sur les affaires de la commune, notamment celles concernant la gestion des subventions et des aides financières.

La présente délibération vise à accélérer les travaux de rénovation dans le cadre des capacités financières contraintes de la commune et à maximiser les recettes. L'objectif est de solliciter une subvention FDE 62 pour financer le renouvellement des équipements de chauffage dans les bâtiments couverts par le marché, ainsi que pour des équipements dans les logements ou bâtiments non inclus dans ce marché. Ces investissements permettront d'améliorer l'efficacité énergétique des bâtiments communaux et de réduire les coûts de fonctionnement à long terme.

A cet effet, Il est demandé au conseil municipal

- d'approuver la signature de la demande de subvention à la FDE 62 pour l'ensemble des renouvellements des équipements relatifs à ce marché, ainsi que pour des équipements dans les logements ou bâtiments non repris dans le marché.
- De charger le maire de signer tout document et convention nécessaire à la mise en œuvre de ce projet.

Julien Wojcieszak – On a profité de l'occasion de ce conseil municipal pour régulariser une demande de subvention.

On a découvert pouvoir en obtenir dans le cadre du marché qui nous lie au prestataire de gestion du chauffage.

Cette demande de subvention s'inscrit dans la démarche de transition énergétique que la commune a adoptée pour améliorer l'efficacité des systèmes et des bâtiments. Ça nous permettra d'accélérer les économies d'énergie dans les bâtiments en limitant l'impact sur le budget de fonctionnement de la commune dans le cadre du marché avec intéressement qui nous lie depuis 2023 à la Sté « Engie solutions » qui assure la maintenance et le renouvellement des chaudières vieillissantes et énergivores. C'est le marché P1, P2 et P3 avec cette société qui nous permet d'envisager de renouveler ces chaudières sur différents bâtiments de la commune.

Nous avons donc un chantier prévu cet été pour la tribune du stade et ce besoin de subvention se fait sur ce renouvellement là.

On a donc besoin de prononcer cette délibération qui vise à officialiser la demande de subvention auprès de la FDE 62.

A cet effet, il est demandé au conseil municipal d'approuver la signature de la demande de subvention pour l'ensemble des renouvellements des équipements relatifs à ce marché ainsi que pour des équipements dans les logements ou bâtiments non repris dans le marché et de charger le maire de signer tout document et convention nécessaires à la mise en œuvre de ce projet.

Le maire – Des remarques, des questions ? Oui

Evelyne Nachel – Une première remarque, pourquoi il n'y a pas eu de commission mixte avant ce conseil municipal, puisque vous aviez prévu dans votre organisation que lorsque toutes les commissions ne pouvaient pas se réunir, il y avait quand même une commission mixte qui pouvait se réunir avant le conseil municipal.

Le maire – Sur ce sujet, le courrier de la FDE est arrivé très récemment et il ne nous a pas semblé nécessaire de réunir une commission mixte, tout au moins sur ce sujet-là, puisqu'il s'agit de bénéficier d'une subvention.

Evelyne Nachel – Je parle plus précisément du conseil municipal pas forcément de cette délibération-là.

Le maire – Je l'entends, la commission mixte pouvait se réunir, c'est une bonne remarque. Il m'a semblé qu'il n'y avait pas de nécessité impérieuse de réunir une commission mixte pour ouvrir un débat sur les sujets qui nous réunissent ce soir, même pour les sujets qui vont suivre.

La réunion du conseil municipal de ce soir a été décidée un peu dans l'urgence, on a profité notamment de l'opportunité de la FDE mais la réunion de ce soir est surtout basée sur le troisième point qui est la vente de la parcelle du chemin de Saint-Nazaire. Je n'ai rien d'autre à ajouter, mais je l'entends.

On est dans l'urgence. Sur le fond, les réunions de l'ensemble des commissions et commissions mixtes, dans la mesure du possible, on en a fait systématiquement, on en a fait pas mal. On respecte toujours le mode de fonctionnement démocratique, sauf qu'ici nous étions un peu dans l'urgence. Je ne peux pas en dire plus, voilà.

Evelyne Nachel – Ok, merci. Donc je ne reviens pas sur la sollicitation de la subvention, vous pensez bien que ce n'est pas le but, mais serait-il possible d'avoir, puisque vous parlez de travaux qui ont été faits, des travaux qui sont prévus, notamment vous citez les travaux prévus cet été, est-ce qu'il serait possible d'avoir un point de ce qui a pu être fait comme travaux et ce qui est prévu comme travaux à faire.

Le maire – Donc, vous parlez de ce qui a été fait récemment ?

Evelyne Nachel – Oui, récemment, puisqu'on n'a pas d'informations, en tout cas nous l'opposition, on n'a pas d'informations sur les travaux qui ont été effectués.

Et je reviendrai aussi, puisque j'ai oublié de prendre la parole avant le conseil municipal : lors du conseil municipal du 10 juin, on avait posé une question sur le nombre de personnes effectives à la mairie, vous aviez dit que vous alliez revenir sur le sujet, je réitère ma demande.

Le maire – Le nombre de personnes

Evelyne Nachel – L'effectif RH ? Je voulais juste...

Le maire – Donc ça, on reviendra en septembre sur le sujet.

Ça a bien été noté mais on n'a pas souhaité le mettre à l'ordre du jour aujourd'hui, mais ce n'est pas oublié, on le mettra à l'ordre du jour de septembre.

Sur les actions « FDE » sur nos bâtiments, Julien fera un compte rendu, on ne va pas le développer ce soir, on fera un compte rendu de ce qui a été fait cette année, sur les actions qui ont été menées.

Julien Wojcieszak – Sur les actions, il n'y en a pas eu récemment, pas pour la commune. Ce qu'on peut faire, c'est un point sur le marché et son évolution en prochaine commission et un point d'information pour le prochain conseil municipal.

Les travaux dont je vous parlais tout à l'heure faisaient partie du projet du marché qu'on a initié en 2023. Il n'y a pas de modification de ce côté là.

Il y a peut-être un retard dans ce qu'on pensait voir venir pour le renouvellement de chaudières et de travaux. C'est un point qu'on doit de toute façon faire dans les semaines à venir avec le directeur des services techniques.

Evelyne Nachel – Parce que, à notre connaissance, on n'a pas ce qui était prévu dans les équipements. Vous élargissez la délibération sur ce qui était prévu dont on n'a pas connaissance.

Julien Wojcieszak – La délibération permettra de pouvoir solliciter des financements pour des travaux qui ne sont pas dans le marché, qui pourraient venir demain. On vous tiendra informés. C'est pour éviter de devoir passer en conseil municipal comme ce soir en urgence et pouvoir engager des travaux quand quelque chose tombe en panne.

Le maire – C'est d'ailleurs ce qui arrive en ce moment sur beaucoup de dispositifs. Il n'y a pas que celui-là où on est envahi par les structures d'administration diverses qui nous demandent de répondre quasiment pour la veille au soir. Donc on a besoin d'être réactifs là-dessus, malheureusement ça peut engendrer des remarques comme vous le faites et on n'a pas le temps de réagir forcément sur tous les sujets. Quand il s'agit d'obtenir des aides ou des subventions ou tout autre élément positif pour la commune, on s'engage bien sûr et on reviendra sur ces sujets là dès la rentrée dans les conditions ad'hoc.

Sur ce sujet, y a-t-il d'autres questions, oui

Francis Monborgne – Est-ce que le contrat avec FDE concerne les bâtiments communaux ou est-ce que les bâtiments pseudo-communaux sont concernés ?

Julien Wojcieszak – Il n'y a pas de contrat avec la FDE, la FDE subventionne les bâtiments communaux, les logements du CCAS en termes de renouvellement de chaudières, d'audits éventuels, de travaux. Il y a assez peu de choses qui sont, pour l'instant, identifiées.

Francis Monborgne – Il y a deux types d'« Engie » : « Engie Home » et « Engie Solutions », est-ce que les deux sont concernés ?

Julien Wojcieszak – Je n'ai pas parlé de « Engie Home » qui est le prestataire qui entretient notamment le jardin d'enfants, mais notre prestataire pour tout ce qui est gaz, c'est « Engie Solutions ». Et donc là, on a un marché pour la gestion du chauffage et c'est la subvention de ce soir concernée par ce marché-là.

Francis Monborgne – Mais pour les logements sociaux, c'est « Engie Home ».

Julien Wojcieszak – Ok, un marché avec intéressement où il y a juste un entretien, un contrat d'entretien.

En fait, là, la subvention n'est que pour le renouvellement d'une chaudière, donc il y a un marché avec intéressement avec renouvellement de chaudière, c'est pour ça qu'on demande une subvention potentielle.

Pour les logements sociaux, il n'y a pas de renouvellement de chaudières dans le marché, donc en fait, il n'y a pas de subvention possible avec la FDE.

Si demain, une chaudière d'un bâtiment communal était cassée, la FDE subventionnerait de toute façon sans autre délibération.

Francis Monborgne – Il se peut qu'il y ait d'autres travaux éventuels, sachant que si on envisage d'isoler les façades, il va falloir déposer tout le réseau électrique qui est accroché aux murs des façades et le mettre ailleurs, ce sont des travaux conséquents.

Julien Wojcieszak – C'est une question anticipée parce que l'enfouissement des réseaux, c'est plus compliqué, les demandes sont longues avec les prestataires mais ça peut être réfléchi aussi.

Francis Monborgne – Ça peut être concerné dans le contrat avec FDE

Julien Wojcieszak – Oui, il y a des subventions d'enfouissement des réseaux, mais est-ce recevable dans ce cas ?

Mais en fait, là, on acte le fait que le maire peut signer des demandes de subventions.

Francis Monborgne – Très bien, merci.

Le maire – Donc là, ça concerne le CCAS il faudra et on l'a évoqué dans nos dernières réunions sur le sujet des logements des Érables, entre autres, je pense que c'est de ça dont il s'agit. Il faudra proposer de passer une délibération au conseil d'administration du CCAS pour mobiliser « Engie » sur ce sujet, ce qui, à ma connaissance, n'a pas été encore été fait à ce jour.

Francis Monborgne – C'est sûr. Il faut d'abord être certain d'avoir le financement des travaux pour pouvoir les envisager, pour pouvoir faire une demande.

Le maire – Donc là, c'est un sujet qu'il faudra traiter au CA du CCAS et qu'on a déjà évoqué pour mobiliser tout ce qui est possible pour la rénovation et l'isolation de ces logements avec toutes les problématiques, tous les problèmes qui arrivent, on le sait, les conduites électriques qui sont accrochées et on ne peut pas faire d'isolation par l'extérieur.

On a même prévu de prendre un rendez-vous avec les techniciens de la « Maison de l'Habitat » de la CALL pour qu'ils nous conseillent. Donc, à mon avis, le sujet d'Engie et des conseils techniques viendra au prochain CA du CCAS mais on prévoit, en amont, de prendre rendez-vous avec les techniciens de la Maison de l'Habitat de la CALL.

Donc sur notre projet, y a-t-il d'autres questions, est-ce qu'il y a une demande de vote ?

Pas de demande de vote, c'est adopté, je vous remercie.

Pour à l'unanimité

Le maire – Le projet de délibération n° 2

2- Renouvellement des membres du bureau de l'Association Foncière de Remembrement (AFR) de Vimy/Avion – Désignation des membres propriétaires

Vu le Code rural et de la pêche maritime, et notamment ses articles R.133-3 et R.133-4 relatifs à la composition et au renouvellement des bureaux des associations foncières de remembrement

Vu la nécessité de procéder au renouvellement des membres du bureau de l'Association Foncière de Remembrement (AFR) de Vimy/Avion

Considérant que la commune de Vimy est concernée par cette association et qu'à ce titre, le conseil municipal doit désigner trois membres propriétaires pour siéger au sein du bureau de l'AFR

A cet effet, le maire propose au conseil municipal de désigner :

- Monsieur Laurent DEBLOCK propriétaire des parcelles ZN24, ZN37, ZO1, ZO24,38,40,41,42,47,49,90
- Monsieur Christian POTEL propriétaire de la parcelle AB 658
- Monsieur Dominique VION propriétaire des parcelles AB648, AB650, AK336, ZN14, ZP3

La présente délibération sera notifiée au président de l'AFR de Vimy/Avion ainsi qu'au Directeur départemental des territoires et de la mer (DDTM) du Pas-de-Calais.

Il nous faut donc proposer la désignation de membres qui sont propriétaires exploitants.

Vous avez eu le projet de la délibération en fonction des éléments du code rural.

Vu la nécessité de procéder au renouvellement des membres du bureau de l'AFR Vimy-Avion, nous nous sommes réunis, je n'ai plus la date en tête, Laurent...

Laurent Deblock – Il y a quinze jours, le 13 juin.

Le maire – Où on a évoqué tous les sujets qui concernent l'AFR Vimy-Avion et pour respecter le bon fonctionnement de cette AFR, il y avait donc une nécessité de désigner trois membres propriétaires pour siéger au sein du bureau de l'AFR, donc je vous propose les candidatures de :

- Laurent Deblock, vous voyez dans le projet de délibération qu'il est bien propriétaire avec la désignation des parcelles,

- Christian POTEL, propriétaire également avec la désignation des parcelles

- et Dominique Vion avec la désignation des parcelles.

Sur ces nominations, y a-t-il des questions ? Il n'y a pas de question, oui

Evelyne Nachel – Est-ce que ce sont les mêmes membres que précédemment ou est-ce qu'il y a des nouvelles personnes ?

Laurent Deblock – Non, on a repris les mêmes personnes. Juste une petite précision, ce n'est pas forcément « propriétaire exploitant » c'est « propriétaire ». On garde les mêmes personnes pour Vimy, le problème c'est Avion, il y a des personnes âgées qui ne veulent plus, c'est regroupé Vimy-Avion, mais je pense qu'à Avion il y aura des nouvelles personnes.

Le maire – Ce n'est pas simple de trouver des personnes qui veulent s'engager, on l'a vu à la réunion.

Laurent Deblock – Vimy, ça va encore à peu près mais Avion, c'est compliqué.

Le maire – C'est beaucoup plus compliqué sur Avion, mais, nous, on traite notre sujet sur l'AFR Vimy d'où ces propositions de candidature,

Donc, y a-t-il une demande de vote sur ces propositions ?

Bien sûr, Laurent Deblock ne prendra pas part au vote.

C'est adopté, je vous remercie.

Pour à l'unanimité à l'exception de Laurent Deblock, membre propriétaire.

Le maire – Le projet de délibération n° 3

3- Intégration complète des parcelles communales au projet d'aménagement rue Saint-Nazaire et validation de la cession globale à Habitat Hauts-de-France

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les orientations du projet politique communal en matière d'attractivité résidentielle,

Vu l'OAP en vigueur,

Vu l'accord de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin sur la programmation acceptable,

Vu l'avis favorable de la commission des finances en date du 27 mars 2023,

Vu la proposition d'Habitat Hauts-de-France, aménageur désigné pour ce projet de mixité sociale,

Considérant la volonté de la commune de regrouper l'ensemble des parcelles concernées par la vente dans une seule délibération,

Considérant la nécessité de formaliser un prix global de cession dans la perspective de la signature du compromis de vente,

Considérant que l'aménageur s'engage à régler les indemnités relatives à la rupture du bail rural,

Le projet d'aménagement porte sur :

- ✓ 28 logements locatifs
- ✓ 10 logements en accession
- ✓ 42 parcelles libres de constructeur

Et intègre les parcelles ci-dessous, toutes situées en section AB et AC:

Références cadastrales	Superficie cadastrée (m ²)	Superficie bornée (m ²)
AB 114	4 229	4 229
AB 115	10 280	10 280
AB 683	1 153	1 153
AB 744	6 246	6 246
AB 746	531	531
AB 688	1 298	1 298
AB 687	52	52
AB 690	8	8
AB 680	12	12
AC 710	1070	1070

Superficie totale : 24 879 m²

Prix unitaire retenu : 26,16 €/m²

Montant global de la cession : 650 000 € TTC (Payable comptant à la réitération de l'acte notarié)

A cet effet il est demandé au conseil municipal :

- ✓ D'intégrer l'ensemble des parcelles ci-dessus listées dans le projet d'aménagement de la zone 1AU rue Saint-Nazaire.
- ✓ D'approuver la cession à la société Habitat Hauts-de-France de la totalité des 24879 m² au prix unitaire de 26,16 €/m², soit un montant global de 650 000 € TTC.

- ✓ De préciser que la société Habitat Hauts-de-France prendra à sa charge l'indemnité d'éviction liée aux baux agricoles en vigueur.
- ✓ D'autoriser le maire à signer le compromis de vente et tous documents afférents à cette opération.

Alors sur le projet de délibération n° 3, il s'agit et c'est ce qui a engendré en partie cette réunion du conseil municipal, du terrain dit « Les Myosotis », c'est comme ça qu'on l'a baptisé, donc entre la gendarmerie et la rue Saint-Nazaire. À l'époque, il y a quelques années, quand le projet est né, nous avons une multitude d'aménageurs, de marchands de biens, etc. qui ont fait monter les enchères. J'ai le souvenir qu'un marchand de biens nous avait proposé sur ces parcelles, un prix de 55 € le m².

Revenons à des choses raisonnables puisque l'estimation des Domaines à l'époque sur ces parcelles était à 19 € le m². Nous avons à l'époque, c'est-à-dire, il y a au moins trois ans, avec l'aménageur de la société « Habitat Hauts-de-France » négocié à 35 € le m². Trois années se sont écoulées, le contexte économique a bien évolué, que ce soit sur les prix des VRD et autres prix des matériaux. Donc, concernant l'équilibre économique du projet, nous avons, après sollicitation de l'aménageur en question « Habitat Hauts-de-France », renégocié, faute d'abandon de ce projet, un prix de 26,16 € le m².

La transaction de la délibération passée à l'époque n'est plus valide puisque le prix n'est plus le même et surtout qu'il est inférieur. Il nous faut donc délibérer ce soir pour l'acceptation de la cession de ces parcelles à ce prix. Alors il est bien évident que les parcelles étant exploitées suivant des conditions reprises dans des baux, c'est bien l'aménageur qui prendra à sa charge les indemnités d'éviction.

C'est donc cette délibération que je vous propose ce soir, y a-t-il des questions ? Oui

Evelyne Nachel – C'est le dernier prix, c'est validé, il est bloqué ou le prix au mètre carré peut encore être négocié.

Le maire – Le prix au mètre carré ne sera plus négocié puisque c'est ce qu'on proposera dans l'acte de vente à établir par le notaire et c'est bien cette délibération qui nous manque pour pouvoir signer le compromis de cession.

Evelyne Nachel – La signature est prévue bientôt.

Le maire – La signature est prévue dans les jours et les semaines qui viennent, à mon avis, avec la période des vacances, ça interviendra dès le mois de septembre, M. Boulert...

Antony Boulert – Tout dépend des agendas de chacun. Le dossier du compromis sera complet avec l'intégration de la délibération, ce sont les agendas de chacun qui vont déterminer la date de signature.

Le maire - La délibération est le seul élément qui manque au dossier pour la signature de la vente.

Evelyne Nachel – Oui, juste une remarque, ça aurait peut-être été bien de remettre le plan du cadastre pour resituer les différentes parcelles.

J'ai recherché personnellement sur le cadastre, le plus difficile, ça a été de trouver la parcelle AC 710, parce qu'en fait, AC 710 sur le plan cadastral n'est pas référencé puisque c'est une voie, c'est vrai que j'ai dû rechercher la délibération qu'on avait prise le 7 décembre 2023 pour retrouver les références AC 710. Donc, voilà pour la bonne lecture, ça aurait été bien.

Le maire – Ça a été compliqué, le dossier est prêt aujourd'hui au niveau du cadastre, ça a pris plusieurs années puisqu'il y a une grande parcelle, mais alors dans les angles, c'est quasiment un puzzle, y compris le chemin et y compris les démarches qui ont pris plus d'un an. René Hautecoeur, n'est pas là, mais il a bien travaillé sur le sujet, notamment sur l'échange de parcelles, notamment la parcelle qui est dans le bail emphytéotique de la gendarmerie, ce fameux trapèze, qu'on a renégocié pour éviter que cette surface de terrain vienne gêner l'aménagement général. Donc, ça c'est bien abouti,

ça nous a pris plus d'un an. La gestion d'ensemble des parcelles est donc maintenant bien identifiée. La négociation avec les services fonciers de l'État, notamment de la gendarmerie est réglée et aussi ce fameux chemin comme vous le précisiez.

Evelyne Nachel – Sur le cadastre, les parcelles sur lesquelles vous avez travaillé sont très visibles, on les trouve facilement, il n'y a que la parcelle AC 710 qu'on avait du mal à trouver. Et pour une simple remarque aussi, il y a une parcelle qui s'appelait 113 mais qui a été redivisée alors quand on regarde sur l'écran, c'est marqué AB 113 puis quand on imprime, on a vraiment la nouvelle numérotation avec le découpage parcellaire. Voilà, c'est pour ça que c'est un peu compliqué à retrouver, mais les petites parcelles c'est facile elles étaient bien référencées au cadastre, le plus dur, c'était de trouver la vôtre.

Le maire – C'est toute la complexité de ce dossier avec en plus les parcelles privées qu'il a fallu aussi intégrer dans le projet global.

D'autres remarques, donc globalement il a fallu renégocier et c'est bien ce qui vous est proposé, c'est pour ça que je vous ai donné les chiffres de base de l'estimation des Domaines, de l'époque, donc le prix bas et le prix intermédiaire qu'on avait négocié à l'époque et il a fallu de nouveau renégocier. Et ça c'est le temps qui a fait les choses, si nous avions signé tout de suite à l'époque évidemment nous en serions à 35 € le mètre carré mais ce n'est pas comme ça dans la réalité, puisque le temps passé a fait que... et je ne reviens pas sur ce que j'ai dit il y a quelques minutes. Voilà, oui

Evelyne Nachel – Juste vous demander, puisque ça fait partie d'une vente de terrain, c'est bien des revenus pour vos projets, est-ce que le fait d'avoir une baisse sur le prix au mètre carré va changer le financement de vos projets ?

Antony Boulert – Non, non c'était déjà intégré dans la construction budgétaire. Le montant des 650 000 € était projeté à ce niveau là.

Le maire – Non, ça n'engendre pas de déséquilibre budgétaire puisqu'on l'avait négocié et on en avait échangé avec « Habitat Hauts-de-France » déjà il y a quelques mois, fin d'année dernière et je passe toutes les autres contraintes administratives qu'on a eues depuis et comme on arrive au mois de juin alors que nous pensions signer dans le premier trimestre, n'est-ce pas Mme Levant et vous voyez le temps.

Par contre, là je fais amende honorable, c'est vrai qu'à l'époque on n'a pas eu le réflexe de dire, on inscrit au conseil municipal tout de suite cette négociation de tarif et c'est le notaire qui est revenu vers nous en disant votre délibération n'est plus valable puisque le tarif n'est plus le même et ça on l'avait un peu oublié.

Voilà pas d'autres remarques

Antony Boulert – Juste une petite remarque : dans la conclusion sur votre demande de vote, le nombre indiqué pour les mètres carrés n'est pas bon, le bon nombre est 24 879 m² qui est en bas du tableau et j'avais reporté 23 809 m² sur le projet de délibération.

Bernard Vandycke – Ce qui correspond à la parcelle AC 710.

Le maire – D'autres remarques, pas d'autres remarques, on va passer au vote, donc sur ce projet de délibération qui est contre, qui s'abstient, pas de vote contre, pas d'abstention, de toute façon il n'y a pas lieu d'avoir une participation au vote par des propriétaires, donc c'est voté à l'unanimité.

Pour à l'unanimité

Le maire – On a épuisé l'ordre du jour, est-ce qu'il y a d'autres questions annexes, il n'y a pas d'autres questions annexes, pas d'observations ? Oui

Evelyne Nachel – Est-ce qu'on pourrait avoir quelques compléments d'informations sur les travaux prévus, rue Victor Hugo ?

Le maire – Oui, alors on peut, parce qu'il se passe beaucoup de choses actuellement. Donc la rue Victor Hugo, pour répondre précisément, vous parlez du bas de la rue Victor Hugo ou de l'ensemble de la Départementale ?

Evelyne Nachel – Pas de la réfection faite par le Département en ce qui concerne l'enrobé, etc., je crois qu'il va y avoir une écluse du côté de l'entrée de Vimy par Farbus, je vois qu'il y a des plots au niveau de la rue, donc je voulais savoir quelle était la teneur de ces travaux-là et j'ai aussi entendu parler de stationnement dans la rue Victor Hugo, je voulais prendre information par rapport à ça.

Le maire – Donc ça c'est une chose qui a été expliquée dans une réunion par rapport à une invitation à tous les riverains, c'était le...

Evelyne Nachel – Riverains rue Victor Hugo, moi, j'habite rue Jacques Brel, je n'ai pas eu d'invitation.

Le maire – Ah ! Oui, rue Jacques Brel,

Evelyne Nachel – Je suis riverain rue Victor Hugo et il n'y a pas eu d'information sur Citykomi non plus.

Le maire – On a fait du « toutes boîtes ».

Donc sur ces travaux, il y a la partie du Département, c'est le revêtement et après il y a la partie communale pour les aménagements. Vous pouvez constater qu'ils sont en cours du côté de la rue de l'Égalité, ce sont des projets qui ont été proposés mais qui ont été travaillés de longue date par rapport aux souhaits des Vimynois et surtout des riverains pour la sécurité et le stationnement.

L'objectif est de casser la vitesse, vous pouvez notamment voir les travaux en cours avec une écluse entre Vimy et Farbus et une nouvelle signalisation, au niveau de la rue Voltaire et également par rapport à la rue Faidherbe où il y a quelques travaux. Là, si vous suivez, on va essayer de casser la vitesse pour les automobilistes qui arrivent de la rue Faidherbe.

Ensuite, il y aura des aménagements plutôt du côté de la rue Victor Hugo dès que le revêtement sera fait, c'est-à-dire à partir de Carrefour quasiment jusqu'au rond point, le rabotage démarre le 8, le panneau a été posé, ça durera une demi-journée, une journée et ensuite il y aura une deuxième phase qui sera le marquage des stationnements. Sur cet endroit-là c'est moins concerné parce qu'il n'y a pas de stationnement dans le bas de la rue Victor Hugo.

Le sujet est surtout sur la rue de l'Égalité, par contre, on comprend également la vitesse sur le bas de la rue Victor Hugo, au niveau de Carrefour, au niveau de la rue Jacques Brel où vous avez déjà pu constater quelques travaux pour casser la vitesse mais surtout laisser la sécurité aux automobilistes qui viennent de la rue Jacques Brel.

Donc ça, Madame Nachel, on en avait parlé, ça a été pris en compte voilà où on en est sur les travaux d'aménagement et de sécurisation. Il y aura aussi le marquage des places de stationnement et de l'ensemble de la route surtout rue de l'Égalité où le système « chaucidou » sera aménagé. « Chaucidou », c'est comme dans la rue Voltaire, c'est-à-dire avec un marquage qui est réservé aux cyclistes et qui oblige les automobilistes à avoir une conduite prudente et à laisser la priorité aux cyclistes qui circulent sur la chaussée.

L'espoir est, surtout sur la rue de l'Égalité, de rendre le stationnement cohérent.

Il n'y a pas de système parfait, on n'a pas adopté de solutions pour l'instant comme des ralentisseurs, des gendarmes couchés ou autres, parce qu'il faut être très prudent sur ce sujet-là, il est préférable d'inciter à réduire sa vitesse.

Alors, ça va être un peu compliqué les écluses pour les agriculteurs...

Laurent Deblock – Martin est passé ce matin, il m'a dit on va avoir un gros problème. J'y suis allé, il n'est passé qu'avec le pulvérisateur, donc on fait 12 m de long, déjà pour sortir de l'écluse, les roues avant du tracteur montent sur le trottoir alors je ne te dis pas avec la batteuse qui fait 21 m de long. Il ne faut pas que des panneaux soient mis sur les haricots parce que les panneaux volent, 21 m de long ou tracteur en roues jumelées, outils avant-arrière, il y a des choses qui vont voler, ça ne passera pas, ils auraient dû mettre un espace plus important entre leurs deux écluses. Il n'y a pas assez d'espace.

Je suis allé filmer quand il est repassé pour le montrer à René, là ça va poser un problème même un semi-remorque je me demande comment il fait pour passer là...

Le maire – J'y suis allé, mais il y avait aussi les plots de chantier donc c'était difficile à mesurer. Je ne sais pas si les plots de chantier sont encore sur place mais là c'est avec le Département, je ne sais pas...

Laurent Deblock – J'ai essayé d'appeler Bernard Lemille, mais je n'ai pas réussi à l'avoir, il ne m'a pas rappelé. J'essaierai de le rappeler lundi. Je lui ai expliqué par message au téléphone pourquoi je l'appelais. Il ne faut pas que des panneaux soient mis pour que les roues puissent monter.

Le maire – Bien sûr, les poids lourds, les bus...

Laurent Deblock – Les bus c'est pareil. Ils en ont fait à Willerval, il y a plus d'espace c'est plus facile à prendre, là je trouve que c'est trop serré.

Le maire – J'y suis passé mais je n'ai pas réussi, parce qu'il y avait les plots de chantier rouges et blancs, à évaluer, à mesurer la facilité de circulation.

Il faut faire appel à M. Lemille dès demain parce que s'il y a quelque chose à faire, c'est tout de suite.

Laurent Deblock – J'ai son portable, je vais essayer de l'avoir. Le tout c'est qu'ils ne mettent pas de panneaux ou s'ils en mettent, les mettre du côté du trottoir pas du côté du centre de la chaussée parce que nous avec des gros pneus ça va monter sur les bordures, ce n'est pas un problème, mais qu'il n'y ait pas de panneaux.

Le maire – Oui, allez-y si vous avez des remarques, c'est le moment, si on doit réagir c'est maintenant.

Francis Monborgne – J'ai une remarque au niveau du cimetière effectivement pour l'écluse, je peux comprendre aussi parce qu'il y a le phénomène de rentrée et de sortie du parking du cimetière et donc là il y a un espace qui est réduit puisque c'est tributaire de la dimension du parking. Sortir du parking, je l'ai fait plusieurs fois, ce n'est pas évident parce que vous êtes obligé de vous trouver sur la voie de gauche de l'autre côté.

Le maire – On veut traiter un problème récurrent qui est la sécurité, la vitesse, le stationnement, on fera une évaluation parce que regardez on a ces remarques. On va laisser faire le chantier mais dès lundi on prendra contact avec M. Lemille, bonne remarque.

Pour avoir raison au premier coup, c'est compliqué.

Donc sur l'urbanisme, ça a été voté à l'unanimité, on était dans les questions diverses, donc l'aménagement Mme Nachel. Ensuite en informations importantes, tout ce qui est lié aux protections, ce n'est peut-être pas très visible mais toutes les

installations sont commencées. On est surtout dans les liaisons avec le pc central, la fibre, les liaisons radio parce que tout dépend de la fibre.

Il y a des liaisons radio obligatoires, notamment sur le clocher de l'église. Une information a donc été transmise pour que l'entreprise puisse intervenir. Si tout va bien, fin juillet ça devrait être opérationnel, s'il n'y a pas de problème de connexion et de fonctionnement du poste central.

Le troisième sujet, c'est le chantier de la restauration scolaire dans la cour de l'école Jean Macé. Si vous passez par la mairie, avancez voir le chantier, la charpente est posée, c'est plus facilement accessible puisque ce sont les vacances. Dans les jours qui viennent, on arrive sur la mise hors d'eau, ensuite ce sera toute la partie de l'aménagement intérieur.

Laurent Deblock – Donc, c'est bon pour le mois de septembre.

Le maire – Pour l'instant...

Sylvie Lancry – Oui, c'est ce qu'ils ont dit à la dernière réunion de chantier, ils maintiennent le premier septembre.

Le maire – Il y a des réunions de chantier toutes les semaines.

Sylvie Lancry – On a des réunions de chantier toutes les semaines et la dernière réunion c'était mardi, j'ai bien demandé à la Sté « Dassé » en charge de l'intérieur du bâtiment, elle m'a dit « on mettra l'équipe qu'il faut pour l'ouverture le 1^{er} septembre », j'ai bien répété le 1^{er} septembre, on veut les clés pour faire rentrer les enfants, j'ai insisté là-dessus, ils ont compris, je pense et j'espère.

Le maire – Pour l'instant, par rapport au dossier technique et au planning établi, il n'y a pas eu beaucoup de décrochages, il y a eu quelques décrochages qui ont été vite rattrapés, il n'y a pas de raison d'être pessimiste, mais il faut ces réunions de chantier régulières pour maintenir une certaine pression au niveau des entreprises et surtout au niveau de la fibre.

Laurent Deblock – On a la personne qu'il faut pour ça, avec René, il n'y a pas de soucis.

Le maire – Y a-t-il d'autres questions, oui

Philippe Debas – Je voudrais soulever, tout au moins informer, à mon sens, sur le dysfonctionnement entre la CALL et la Sté « Nicollin » sur le ramassage des végétaux. Il y a quinze jours, toute l'avenue du Canada a été passée aux oubliettes.

Rapprochement pris auprès de la CALL tel que prévu, la réponse a été « il n'y a pas de ramassages prévu ce jour ». Je ne comprends pas parce que c'est prévu sur le calendrier. Après renseignements et autres, de toute manière, il n'est pas prévu par la société « Nicollin » une sortie de camion pour effectuer ces ramassages, donc ça n'a pas été ramassé, c'est tout après chacun se débrouille, on a la chance d'avoir une déchèterie pas très loin, c'est donc ce qui s'est passé.

Ma remarque par rapport à ça, c'est dire « c'est un peu cavalier », parce que maintenant c'est un ramassage voir deux par mois. Concrètement ça veut dire plus qu'un ramassage par mois, on est dans une période où il y a pas mal de végétaux et, si je ne me trompe, le calcul de la « TEOM » doit intégrer le nombre de passages.

C'est juste pour souligner ce problème, dire que pour avoir la CALL au téléphone c'est compliqué et de s'entendre dire que ce n'est pas prévu au calendrier sauf que si c'est prévu et que ça a été remis sur internet et derrière la réponse de « Nicollin » de toute façon, on ne sortira pas un camion pour ça, je suis un peu désolé. J'ai contacté la mairie.

Le maire – Je n'ai pas été informé, mais ce n'est absolument pas normal. J'interviendrai dès lundi via la CALL qui donnera ses instructions à Nicollin de venir faire la prestation qu'ils n'ont pas faite. Après je ne sais pas quand vous appelez, vous

avez des explications qui sont parfois un peu brouillon, mais la prestation c'est bien un ramassage tous les quinze jours, on s'est déjà bien battu pour ne pas perdre ce ramassage, donc il n'est pas question que ça parte.

J'appelle dès lundi le service de la CALL pour avoir des explications, il est hors de question qu'on réduise le service, le service c'est une fois tous les quinze jours et si ce n'est pas le cas, qu'on nous dise pourquoi et qu'on nous prévienne en amont.

Philippe Debas – Je sais que d'habitude, ils font un rattrapage le samedi, on nous a demandé de laisser les végétaux jusqu'au samedi, enfin le lundi j'ai rentré mes végétaux.

Le maire – Et là ça n'a pas été fait. Oui

Une personne dans l'assistance – Par rapport à ce sujet, j'ai une version un peu différente.

Le maire – On termine, j'accepte votre remarque, dès que j'ai terminé et qu'on a levé la séance, je vous donne la parole, vous êtes d'accord. Après la séance, on peut avoir des remarques sur le déroulement. On revient vers vous après.

Agnès Levant – Philippe, pour te dire, jeudi dernier notre rue Saint-Nazaire a été faite mais pas toutes les poubelles, la mienne n'a pas été faite, celle de mon voisin n'a pas été faite, on a téléphoné le lendemain, on a laissé nos poubelles sorties, le vendredi elles sont parties.

Jusqu'à présent et je suis vraiment désolée de la réponse, on téléphonait à « Nicollin », il faisait un passage parce qu'effectivement ils ne passent que tous les quinze jours et il n'est pas question que la prestation ne soit pas réalisée, on peut comprendre que ce soit difficile parce qu'effectivement il y a des végétaux tous les quinze jours, mais malgré tout, la prestation doit être effectuée, on ne doit pas avoir ce genre de réponse.

Je ne sais pas quel était le service mais d'habitude il n'y a pas ce problème là.

Philippe Debas - Là c'est plus par rapport aux réponses qui ont été faites. Après c'est tout, s'il y a un problème de camion ou autre...

Agnès Levant – Il faut appeler tout de suite « Nicollin », dans notre rue ça a été fait mais tout de suite.

Le maire - « Nicollin » est un prestataire suite à un marché de la « CALL », et si c'est le cas, on interviendra auprès de la « CALL » pour qu'il appelle ou demande des explications à « Nicollin », pour quelle raison la prestation n'est pas respectée et au minimum il faut qu'on nous dise pourquoi.

Julien Wojcieszak – Juste pour ma bonne compréhension, tu as appelé le numéro vert 0800.596.000 ?

Philippe Debas – De toute manière, on ne te donne que ce numéro.

Julien Wojcieszak – Pour information, ce numéro là n'est plus « Nicollin » mais un prestataire qui prend les éléments, ce qui permet à l'accueil d'avoir un regard sur ce qui est fait, ce qui n'était pas le cas en 2024.

Il y a eu un changement dans le fonctionnement, peut-être que si « Nicollin » n'est pas tout à fait coopératif, mais en tout cas aujourd'hui on peut mieux savoir quels sont les problèmes avec « Nicollin ».

Voilà, c'était pour rediffuser le numéro pour tout problème que ce soit la commune, même si nous, on doit aussi passer par le côté de la « CALL » pour vérifier les dysfonctionnements, mais en tout cas, pour tous ces problèmes-là, les problèmes de bacs qui sont abîmés 0800.596.000.

Le maire – Ok, il y avait encore des prises de parole, donc Mme Nachel et Francis, Francis

Francis Monborgne – J'ai l'impression que c'est un ramassage assez spécial parce que normalement dans notre rue, ils ne passent que le mercredi après-midi, et là sur Citikomy, on avait un message de mettre les poubelles la veille, au soir, parce que le ramassage allait se faire...

Le maire – Oui, plus tôt...

Francis Monborgne - ...en début de matinée, mercredi. Donc il est possible que ce ne soit pas la même équipe.

Alors je voudrais savoir s'il faut encore procéder de la même manière, s'il faut mettre les poubelles la veille au soir ou si on peut les mettre le matin pour l'après-midi parce que pour ça, on n'a pas d'informations.

Le maire – On va poser la question mais par prudence, vous mettez la veille au soir. Mais de toute façon on posera la question parce s'il y a eu un changement, au moins là, on a eu l'information, est-ce qu'elle va perdurer ?

Donc, la question est pertinente. On reste sur tous les quinze jours, mais vous déposez la veille au soir ou à partir de six heures du matin.

Evelyne Nachel – Je voudrais revenir sur la loi du 1^{er} juillet qui instaure de nouveaux endroits interdits au tabac, comme les abords des écoles, les jardins d'enfants, etc. est-ce que vous avez prévu une signalétique ou une information ?

Le maire – On n'a pas encore eu le temps de réagir là-dessus, le 1^{er} juillet c'est très récent, mais de toute façon on respectera la loi et dès qu'on a les instructions sur les obligations des communes. Déjà, il y a des cendriers qui sont en place, mais après, il y a des réflexes à avoir, bien sûr.

Donc on attend, non, on n'a pas eu de décret d'application.

Evelyne Nachel – Mais la loi est passée quand même, les cendriers, il faut les retirer parce qu'on n'a plus le droit de fumer autour des écoles. En ce moment quand les parents attendent les enfants à la sortie de l'école ou au niveau du jardin, voilà, il faut peut-être faire un rappel de la loi, un petit panneau expliquant que depuis le 1^{er} juillet il est interdit de fumer autour des zones...

Le maire – Ça n'empêche pas d'anticiper pour faire de la pédagogie là-dessus.

Sylvie Lancry – C'était prévu pour la rentrée devant les écoles.

Le maire – Crèche, écoles, parc de jeux, stade.

Sylvie Lancry – Le stade c'est fait, l'US Vimy a communiqué.

Le maire – Est-ce qu'il y a encore des remarques, donc on va lever la séance, oui

Philippe Heroguelle – Une petite information, il reste trois séances pour faire les réservations au repas républicain. Il nous reste le 5 juillet et le 8 juillet à la médiathèque (le 5 : de 10 h à 12 h et le 8 : de 15 h à 18 h) et il restera une permanence à l'Espace Venturella le 9 juillet de 9 h à 12 h pour réserver les repas du repas républicain du 14 juillet.

Je vous rappelle aussi qu'il y a un concert à seize heures avec Plastic Duck. Sur ce, je souhaite à tous de bonnes vacances après ces manifestations là.

Le maire – Donc officiellement, je lève la séance.

Vous avez la parole monsieur, oui ! N'oubliez pas comme à l'habitude et c'est vrai, il faut le rappeler, ne quittez pas cette salle sans avoir émarginé.

Ne quittez pas cette salle, on ne s'en va pas M Loder, on va donner la parole à Monsieur.

Donc la séance étant levée, vous avez la parole.

Personne dans l'assistance – En complément d'information, sur ce que vous avez dit, je suis d'accord avec vous...

Le maire – Pardonnez-moi, pouvez-vous vous présenter ?

Personne dans l'assistance – Dominique Corbisier, habitant avenue du Canada, tout là haut à côté de la station.

Donc oui, le ramassage des végétaux a bien eu lieu le mercredi dans le sens de la montée de l'avenue du Canada, c'est-à-dire dans le sens Lens-Arras où les végétaux ont été ramassés à 6 h du matin, par contre, dans l'autre sens, côté descente, aucun ramassage n'a été effectué. J'ai donc appelé le 0800..., le bon numéro, vendredi matin, parce que j'ai pensé que le jeudi ils allaient faire un correctif.

Le vendredi matin, il m'a fallu une demi-heure avant d'avoir quelqu'un, une petite dame bien gentille qui a pris mes coordonnées, qui m'a dit « laissez vos végétaux dehors, je vais dépêcher un camion ». Il y a bien eu un passage mais mardi matin donc pendant la « Canadian Race », je suis désolé mais les végétaux traînaient devant chez nous. Quand le camion est passé, il n'a ramassé que chez moi.

Le maire – Donc, il y a bien un dysfonctionnement. Dès lundi, on intervient auprès de la CALL pour leur signaler tous ces dysfonctionnements pour qu'ils interviennent auprès de l'entreprise qui est bien un prestataire. Ça, je le dis et je le répète, on n'a pas une réponse satisfaisante de la part de l'exploitant, on va intervenir de nouveau auprès des services compétents de la CALL qui ont passé le marché, c'est tout, c'est comme ça.

On a le droit à une prestation, il faut qu'elle soit respectée, c'est très regrettable.

Une personne dans l'assistance – À la Gueule d'Ours aussi, cette année, ils sont passés une fois depuis le début du ramassage et l'année dernière, ils sont passés une fois pour toute la saison. Mes déchets verts sont encore dehors.

Le maire – Donc, en résumé, il y a bien des dysfonctionnements, il y a « La Gueule d'Ours », l'avenue du Canada, rue Saint-Nazaire. On fait un relevé auprès des services compétents de la CALL.

Mesdames, messieurs, la séance a été levée mais avant de se quitter je vous souhaite un bel été, de bonnes vacances et peut-être au plaisir de se croiser pour les fêtes des 13 et 14 juillet.

La séance est levée à 20 H.

La secrétaire de séance,



Yvette DELIGNE

Le maire,



Christian SPRIMONT